



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260512-2026_082_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête de l'Oiseau du 5 au 7 juin 2026**
Participation de la Ville au coût des animations organisées par
l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » (8.9)

Service : *Service culture, évènements et associations (NK)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le devis n°2026-001 du 28 avril 2026 de l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » annexé,

VU le budget 2026,

VU l'engagement comptable n° 26D-002184,

CONSIDÉRANT que l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » perdure la tradition en organisant la fête de l'Oiseau chaque année,

CONSIDÉRANT que la Ville de Gex prend en charge une partie des frais inhérents à l'organisation de la fête de l'Oiseau afin de maintenir la réalisation de celle-ci,

CONSIDÉRANT que la signature dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

DE SIGNER le devis précité pour un montant total de 7 530€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 12 mai 2026
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 13 mai 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 13 mai 2026.